

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023
N°32/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT-DEUX MAI,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : BONNET-GAMARD P. à ABRAHAM-MOREL A., DIBON C. à PROCACCI T.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Laëtitia CHAUMONT est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Didier SANCHEZ, adjoint aux travaux, rappelle au Conseil municipal le projet de modernisation de l'éclairage public, susceptible de bénéficier de plusieurs subventions.

L'opération consiste à moderniser l'éclairage public pour les secteurs suivants :

- * Impasse du Drac,
- * Route de St Georges secteur Nord,
- * Chêneraie,
- * Abords du parking de la poste.

L'ensemble des points lumineux existant sera remplacé en LEDS.

Le coût des travaux s'élève à 59 467.15 € HT, soit 71 360.58 € TTC. L'entreprise GREENALP – 38 042 GRENOBLE est en charge des travaux.

Le plan de financement prévisible s'établirait comme suit :

Dépense	59 467.15 € HT
Recettes	59 467.15 € HT
- DSIL 2023 (préfecture)	14 867.00 € HT
- Département	/
- Région	/
- Autre subvention Etat : Fonds vert 2023	29 733.58 € H.T.
- Autofinancement	14 866.57 € H.T.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 038-213800717-20230522-D230522_3-DE



Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le plan de financement du projet
- De solliciter une subvention les partenaires énoncés pour leur participation d'un pourcentage total de 75.00 % du montant HT de l'opération.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (F. DEUTSCH – JM. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU)

APPROUVE le projet et son plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux partenaires énoncés et à signer toutes les pièces afférentes

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 23 mai 2023

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

